



Déclaration liminaire FSU SNES, SNEP, SNESUP

CAPA du corps des Agréés Académie de La Réunion

Le 6 Mars 2019

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,
Chèr(e)s collègues,

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans protester très fermement contre le sort réservé aux CAP. Le texte présenté aux OS ne préconise rien de moins que la disparition des principales compétences de ces instances. C'est un recul de plus d'un demi-siècle. À l'heure où les médiations se font de plus en plus nécessaires et l'implication des citoyens dans les institutions de plus en plus revendiquée, c'est à l'exact contraire que veut nous contraindre le gouvernement. Qui plus est, dans la plus grande « discrétion », puisque, d'après un autre texte, nous nous verrons astreints à un devoir de réserve qui nous renvoie à un statut de « fonctionnaire-sujet » d'un autre âge. C'est un recul démocratique et social qui aura des répercussions bien au-delà de la Fonction publique, celle-ci ayant été le plus souvent à l'avant-garde des progrès bénéficiant par la suite à l'ensemble des travailleurs.

Cette CAPA a pour objet l'étude des propositions rectorales pour l'accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude (et qui sera peut-être donc la dernière du genre). Nous rappelons que nous continuons à réclamer une hausse du taux de promotion de 1/7 à 1/5 des titularisations, et ce d'autant plus que l'on peut craindre une baisse accentuée du nombre de postes mis au concours et par suite des titularisations. Nous regrettons encore une fois que l'avis des CE soit sollicité pour une promotion à contenu disciplinaire. C'est une tâche administrative dont nous savons que les personnels de direction se passeraient bien, ayant bien d'autres choses à gérer en ce moment.

Nous regrettons aussi une nouvelle fois que certaines disciplines restreignent très fortement le nombre d'avis « très favorable », limitant par conséquent les possibilités de propositions. Le cas extrême est en Lettres Modernes, avec trois avis TF sur 30 dossiers, pour une liste de propositions contenant généralement trois noms. À l'inverse, en Mathématiques, pour un nombre de candidatures du même ordre de grandeur, il y a 19 avis TF. Que peut-on en conclure ? Que les collègues de Lettres sont moins « méritants » que les collègues de Mathématiques ?

Par ailleurs, nous constatons que la moitié des avis « réservé » émis par l'Inspection concerne les collègues en LP, alors qu'ils ne représentent que 6 % des dossiers étudiés. Un unique avis TF (ce qui représente là encore 6 % des avis PLP, contre 26 % d'avis TF pour les autres collègues), rend une proposition issue de ce corps des plus compliquées.

D'autre part, bien que représentant environ 45 % des candidatures, seules 30 % des candidates se voient attribuer un avis TF. Ce qui, encore une fois, ne laisse pas d'interroger sur l'évaluation « au mérite » à travers ses différents biais. Pour nous, seul un barème prenant en compte un certain nombre d'éléments objectifs telle l'admissibilité au concours de l'agrégation par exemple, permettrait de limiter autant que faire se peut l'immense frustration des collègues. Beaucoup se sentent lésés, à tort ou à raison, de ne pas être reconnus par leur hiérarchie, et dénoncent de plus en plus des propositions dites « de proximité » avec les corps d'inspection. Il est à craindre que la disparition programmée de cette CAPA renforce ce sentiment.

Enfin, nous ne pouvons que nous féliciter de l'élection d'une enseignante supplémentaire affectée à l'Université de la Réunion au sein de cette CAPA. Gageons que cet engagement améliorera la situation des personnels de l'Université, bien mieux que la commission « carrière des enseignants » dont l'Université s'est dotée et dont le fonctionnement a été, fort heureusement, aussi éphémère qu'opaque.

Nous proposerons un certain nombre de candidatures nous paraissant enrichir la liste proposée dans le strict respect de la note de service, en nous basant uniquement sur le CV et la lettre de motivation des collègues.